

VILLE DE SAINT-JÉRÔME

APPEL D'OFFRES

SOUSSION PUBLIQUE – « TRAITEMENT ET VALORISATION DES MATIÈRES ORGANIQUES ET DES RÉSIDUS VERTS POUR LES ANNÉES 2026 ET 2027 (ANNÉE 2028 EN OPTION) »

DESCRIPTION : La Ville de Saint-Jérôme souhaite obtenir des soumissions pour

« TRAITEMENT ET VALORISATION DES MATIÈRES ORGANIQUES ET DES RÉSIDUS VERTS POUR LES ANNÉES 2026 ET 2027 (ANNÉE 2028 EN OPTION) »

SOUSSION N° : « 2025-VSJ-136 »

DISPONIBILITÉS DES DOCUMENTS : Toutes les entreprises intéressées pourront se procurer les documents de soumission à compter du **30 octobre 2025**, sur le système électronique d'appel d'offres SEAO (www.seao.ca).

RÉCEPTION DES SOUMISSIONS : au plus tard le **17 novembre 2025, avant 10 h**, au bureau de la greffière, 300, rue Parent, Saint-Jérôme (Québec) J7Z 7Z7, pour être ouvertes publiquement sur-le-champ.

COMMUNICATION : Pour tout renseignement supplémentaire concernant cette demande de soumissions, veuillez communiquer avec le responsable de l'information aux soumissionnaires, « **Daphné Huard** », « conseillère », à l'adresse courriel suivante dhuard@vsj.ca.

Toute question ou demande de clarification doit être transmise au moins 72 heures avant la date et l'heure prévues pour la réception des soumissions.

GARANTIES : La présente soumission est assujettie à des clauses de garantie (cautionnement).

ÉVALUATION DE RENDEMENT INSATISFAISANT : La Ville de Saint-Jérôme se réserve le droit de refuser la soumission d'un entrepreneur, d'un prestataire de services ou d'un fournisseur qui, au cours des deux années précédant la date d'ouverture des soumissions, a fait l'objet d'une évaluation de rendement insatisfaisant par la Ville.

ACCORD INTERGOUVERNEMENTAL : Le présent appel d'offres est assujetti à l'Accord de commerce et de coopération entre le Québec et l'Ontario (ACCQO), l'Accord de libre-échange canadien (ALEC) et l'Accord économique et commercial global entre le Canada et l'Union Européenne (AECG)

RÉSERVE : La Ville n'encourt aucune responsabilité du fait que les avis écrits ou documents de soumission & addendas véhiculés par système électronique soient incomplets ou comportent quelque erreur ou omission que ce soit. En conséquence, tout soumissionnaire doit s'assurer, auprès de SEAO, avant de soumissionner, d'obtenir tous les documents reliés à cet appel d'offres.

ACCEPTATION DES SOUMISSIONS : La Ville ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues.

DONNÉ À SAINT-JÉRÔME, ce 29 octobre 2025.

Conseillère,



Daphné Huard
Service des approvisionnements